
LES BENI-MEZAB.

(SAHRA ALGÉRIEN.)

(SUITE ET FIN. → Voir notre cahier précédent, page 72.)

CHAPITRE II.
I.

Les villes du Mezab, au nombre de sept, sont, en s'avancant du Nord au Sud :

	En berber-tagaouban.
Berrián.	<i>Iberrianen</i>
Rardaïa.	<i>Tarardaït</i>
Beni-ïsguen.	<i>At-ïsguen</i>
Melika.	<i>Imeliken</i>
Bou-Notra.	<i>Ib' Nouren</i>
El-Ateuf.	<i>I-Ateufen</i>
Guerrara.	<i>Iguerraren</i> (1).

Le désordre pittoresque de ces bourgades n'est qu'apparent, car leur mode de construction est uniforme. Qui a parcouru un ksar saharien les a tous vus.

Partout le même mépris pour la ligne droite, les mêmes murailles élevées en dépit de tout équilibre,

(1) Ces dénominations berbères signifient « des gens de » sauf la forme féminine et berberisée de Rardaïa : ainsi *IBerrianen*, *Atisquen*, *Imeliken*, etc. doivent s'entendre par ceux de *Berrián*, les gens des *Isquen*, ceux de *Melika*, etc.

les mêmes maisons éventrées, le même dédale : des ruines qu'on ne relève pas, des constructions de l'année passée qui s'écroulent, des masures qui depuis un siècle menacent d'écraser l'imprudent qui y cherche et l'ombre et sa vermine.

C'est laid et c'est beau.

Le peintre y trouve, à chaque heure du jour, des effets de soleil ignorés dans les froids climats d'Europe.

Guenilles et ruines révèlent aux yeux du touriste le magique manteau de la poésie et de la beauté.

Pour le philosophe qui vit dans le monde sublunaire, c'est une population de gueux, sans cesse à la recherche du gain et grouillant sur des tas d'immondices.

Pour l'économiste, pour l'homme pratique, c'est la vie, la vie indépendante ; dans le Sahara,

« Loin de l'œil des sultans
« Fleurit la liberté.... »

car le poète a dit, non sans raison :

« Les sultans ont les caprices des enfants
« Et les griffes du lion : défiez-vous-en.... »

Dans les bourgades du Mezab, c'est la vie politique complète, chacun participe au gouvernement. De là cette foule oisive en apparence qui toujours encombre les djemâa, constamment prêts à discuter ses intérêts. C'est là que chacun accourt après et avant le travail.

C'est l'Agora, et je m'imagine que les portiques de nombre de bourgades de la Grèce ne valaient guère mieux que les maisons communes de Berrian ou de Guerrara.

Chaque ksar a son marché spécial sur lequel on attire par toute espèce de moyens, même des primes en argent, les marchandises étrangères.

Une particularité singulière, c'est que les habitants de chaque ville ont le droit de s'approvisionner avant les étrangers. On méprise ceux qui vont acheter à vil prix dans les bazars des autres bourgades, on a même tenté plusieurs fois de le défendre.

C'est une application du principe de solidarité qui veut que l'argent circule entre eux pour le plus grand bénéfice de chacun et l'accroissement du bien-être de tous.

Toutes les maisons des ksours du Mezab sont couvertes en terrasse et construites avec des briques de boue séchées au soleil (toûb), ce qui leur donne une teinte grise fort monotone au premier coup d'œil. Les ruines d'hier fournissent la matière première des constructions d'aujourd'hui. Les terrasses sont formées de perches juxtaposées, recouvertes de branches de palmiers, sur lesquelles on étend par couches successives du mortier de terre que l'on dame avec soin. La dernière couche est souvent recouverte de chaux pour imperméabiliser la terrasse. À l'intérieur, des piliers en maçonnerie ou plus communément des troncs de palmiers, grossièrement équarris (1), soutiennent cette toiture dont le poids est considérable.

Pas un orage qui n'amène l'éboulement de quelques-unes de ces maisons dont les murs s'affaissent, crévent et s'écroulent sous la charge trop lourde des terrasses.

Les portes sont généralement très-basses.

Les fenêtres ou plutôt les trous décorés de ce nom, sont rares et fort petites, closes quelquefois par un grossier volet ou une planche.

Les chambres sont petites, encombrées d'objets do-

(1) Le bois de palmier acquiert avec le temps une dureté extraordinaire : ses fibres permettent difficilement de l'utiliser.

mestiques, et considérablement réduites lorsque les métiers à tisser y sont dressés.

Les maisons ont rarement de dépendances extérieures. La chambre d'habitation forme le fond d'une cour, dont les deux bâtiments latéraux sont occupés par les étables ou les écuries. Une muraille, dans laquelle est pratiquée la porte d'entrée, ferme le quatrième côté de cette cour.

Le passage continuel des animaux, leurs fumiers, les litières, et faut-il le dire aussi, les déjections humaines, quotidiennement entassées dans les angles, au milieu, n'importe où dans cette cour, donnent une médiocre idée de l'hygiène publique et domestique des Mezabites. Cependant la violence des vents, l'extrême siccité de l'air ôtent tout danger et paralysent complètement ce que de semblables émanations peuvent avoir de dangereux pour la santé publique.

Une fois chaque année on procède à l'enlèvement de ces immondices qui, précieusement transportés sur les terrains à culture, vont fertiliser le sol pauvre et aride où l'industrie des indigènes s'évertue à faire pousser quelques maigres légumes.

Contrairement à ce que l'on voit dans les autres bourgades du Sahra, et suivant la véritable prescription islamique, il n'y a qu'une seule mosquée dans chacun des ksours du Mezab. Cet édifice est toujours situé sur un point élevé, de façon à dominer le pays. Dans les temps de troubles, on y place une sentinelle chargée de signaler la moindre apparition suspecte à l'horizon.

Les mosquées servent d'hôtel de ville, de lieu d'assemblée, d'arsenal. C'est là que se réunit la djemâa, que se tient l'école. C'est là encore que sont conservés les archives, le trésor, les munitions de guerre et les

armes. On y garde les prisonniers et les otages, on y héberge les voyageurs et les malheureux.

Les minarets affectent toutes les formes : cependant les pyramides quadrangulaires avec clochetons aux angles de la base sont les chefs-d'œuvre favoris des architectes du sud.

Les mosquées disposent de revenus spéciaux provenant de propriétés *habbous*, particulièrement des jardins et des palmiers. La récolte ne peut être vendue, ce qui met les tholba ou le cheikh dans l'impossibilité de prévariquer ; elle sert à la nourriture du personnel religieux, le surplus en est distribué aux enfants qui fréquentent l'école et aux pauvres qui viennent prier.

On trouve dans les jardins du Mezab :

Des grenadiers. *Tarouman't.*
 Figuiers. *Thanekolit.*
 Pomimiers. *Tfath.*
 Abricotiers. *Tameuchmeuch.*
 Quelques pruniers. *Taberkouk.*

On y cultive surtout :

Le piment ou poivre rouge. *Ifelfel-Azeggour.*
 — ou poivre noir. . . — *Aberkan.*
 Des pastèques. *Tadelhat.*
 Courges. *Takhassaïd.*
 Melons. *Afkous.*
 Oignons. *Tipsolt.*
 Navets. *Taleft.*
 Enfin les Mezabites sèment çà et là quelque peu
 d'orge. *Timezin.*
 Des fèves *Ibaouïn.*

L'arbre principal est le dattier, qui est la vie et

l'âme du pays. On le nomme indifféremment *tanerklat* ou *tabinaout*. C'est le fruit par excellence, on peut se passer de pain, de viande, de légumes, de toute autre nourriture, pourvu que l'on ait des dattes.

L'homme des ksour vit de ses palmiers comme l'homme de la tente vit de ses troupeaux.

« En échange de nos dattes, les Arabes nous apportent des grains, de la viande, du beurre et de la laine.
« Nous pouvons vivre avec nos dattes et eux ne peuvent vivre sans nous.... »

« Les palmiers sont la tête de nos fortunes. »

Strabon raconte qu'il y a trois cent soixante manières d'utiliser les produits du palmier (Strab., *Géog.*, ch. XV). Sans avoir vérifié l'exactitude de ce chiffre on peut croire qu'il n'est pas trop exagéré.

Le palmier a faim et soif, soif surtout dans ce pays du sable et du soleil. Aussi réclame-t-il des soins incessants.

Il faut constamment désaltérer les dattiers par des irrigations, peu importe que l'eau soit douce ou saumâtre, il lui faut de l'eau et beaucoup. Puis les alimenter avec du fumier que l'on recouvre soigneusement de terre. Malgré ces soins les dattes du Mezab sont peu estimées.

On compte dans les jardins de l'Heptapole vingt-sept espèces différentes de dattes, les plus estimées sont :

Deglet-en-N'hour. Les dattes de lumières (transparentes).

Timejeurt. . . . La grasse.

Ben't guebla. . . La fille du sud.

Tamizoueurt. . . L'oreille (qui a la forme de).

Tazizaout. . . . Téton (qui a la forme du).

Timellalin. . . . Les blanches.

Les palmiers viennent par semence ou par bouture : le premier mode est rarement employé, car outre qu'il exige trop de temps, il ne donne pas de bons résultats comme fruits, si bonne qu'ait pu être l'espèce mère. On prend les rejetons qui poussent au tronc (*tasaloucht*) et on les plante au printemps : au bout de cinq ou six ans en moyenne (de sept ou huit même à Guerara) le jeune palmier commence à donner quelques régimes (*tahardjoun't*).

Un bon dattier produit une année sur deux une récolte de vingt à vingt-cinq régimes, formant deux charges de chameaux. Nous disons une année sur deux parce qu'il faut à cet arbre une année de repos : la production consécutive l'énerve et le tue.

La récolte commence en juillet et s'échelonne suivant les espèces ou variétés jusqu'en novembre. Après la cueillette qui se fait avec beaucoup de précaution, on fait sécher les dattes qui sont ensuite emmagasinées dans des locaux bien aérés et soigneusement clos.

Il faut un palmier mâle pour vingt-cinq palmiers femelles.

Les Mezabites riches, ou exclusivement adonnés au commerce, louent leurs palmiers au cinquième, c'est-à-dire qu'ils laissent au fermier le cinquième de la récolte et du bois d'émondage.

II.

Berrîân.

Ce ksar est le premier de la confédération que l'on rencontre en venant de Laghouat, c'est-à-dire du nord vers le sud.

Si l'on en croit la tradition, vers l'année 1101 de de l'hégire (1690), deux familles ou fractions, les Oulad-Neuch et les Afafra furent expulsées de la ville de Rardaïa, à la suite d'une de ces querelles intestines qui ne cessent de diviser les populations ksouriennes. Elles vinrent dans un endroit nommé *Es Santa*, où se trouvait un campement des Oulad-Yakoub, dont le cheikh était un certain Ben-Riân. C'était un homme juste, craignant Dieu, méprisant le ressentiment des gens de Rardaïa; il ne songea qu'à faire le bien et accueillit avec bonté les exilés dont la profonde misère le toucha. Il leur accorda l'autorisation de construire un ksar sur le terrain d'Es-Santa (1), moyennant une fort légère redevance.

En reconnaissance de cette touchante hospitalité, la nouvelle ville prit le nom de cheikh Ben-Riân, dénomination que la prononciation locale et l'usage ont changé en Berriân.

Une autre tradition qui pour être moins répandue n'en est pas moins véridique, et tout aussi authentique que la précédente, affirme que le nom de Berriân viendrait des Oulad-Berriân, tribu arabe nomade de l'ouest, qui, dans une de ses pérégrinations, vint de l'Oued - M'louïa (Marok) camper sur ce point où surprise par la sécheresse et l'aridité du pays, elle dut rebrousser chemin. Depuis cette époque, fort reculée d'ailleurs, ce lieu prit le nom de campement des Oulad-Berrian, et bientôt Berrian tout court.

La ville qui comprend aujourd'hui trois cents mai-

(1) *Santa*, سانية, puits dont on tire de l'eau au moyen d'une bascule et qui, par des irrigations, sert à arroser les jardins potagers. Dans le Sahara, on donne quelquefois par extension le nom de Santa au jardin lui-même: c'est dans ce dernier sens qu'il faut, je crois, le prendre ici.

sons, est située sur le versant ouest d'une colline. Elle est divisée par trois rues qui forment ainsi trois quartiers correspondant à trois plis de terrain ; elle est entourée de quatre oasis renfermant trente ou trente-cinq mille palmiers, dont vingt mille productifs.

Une muraille crénelée, hérissée çà et là de tourelles, enceint le ksar. Tours et murailles sont en assez mauvais état et présentent çà et là de larges brèches. La plus grande largeur de trois cents mètres à peu près.

Deux puits d'eau potable et de 15 mètres de profondeur, sont renfermés dans l'enceinte.

La mosquée est située sur la colline en haut du village, et son minaret blanchi à la chaux domine le ksar. Une grossière inscription placée au bas de ce minaret, rappelle que la mosquée a été érigée en 1141 de l'hégire, c'est-à-dire près de quarante années après la fondation de Berrîân.

M. le docteur Paul Marés, auquel on doit de très-intéressantes recherches géologiques et météorologiques sur le Sahara algérien, a déterminé l'altitude de Berrîân au-dessus du niveau de la mer. Ses observations faites à l'entrée et au bas de la grande rue, ont donné 547 mètres.

La population est de 1,400 habitants Mezabites, et de 5 ou 600 Arabes sédentaires des Oulad-Yahia, également fixés dans la ville, mais se mariant peu avec leurs cohabitants Berbers.

Sous les murs de la ville, on voit les tentes d'une tribu arabe pure, qui a son campement central et habituel à Berrîân. Ce sont les Mekhalif-Djeurb, réputés dans tout le Sahara pour leur adresse à la chasse de l'autruche, et, ajoutons-le, pour leur hardiesse au pillage. Ils sont complètement indépendants de la dje-

mâa de Berriân, dont ils se sont parfois constitués les défenseurs, amis toujours plus dangereux que les ennemis à repousser.

Quelle différence facile à saisir entre la vie oisive de ces Arabes, sales et fainéants, avec celle toute active des Berbers, leurs voisins, dont le travail et l'industrie font des hommes vraiment dignes de ce nom.

III.

Rardaïa.

Rardaïa est la plus importante des sept villes du Mezab. C'est celle dont les annales sont les moins incertaines, et par conséquent les plus curieuses pour l'histoire des colonies berbères du Mezab.

Cette ville peut être considérée comme la véritable capitale politique de la confédération.

C'est entre Rardaïa et Melika, à la koubba d'Ammi-Saïd, que se rassemblent les députés et les djemaa de tous les ksours Mezabites, lorsqu'il y a à débattre des questions d'intérêt général.

C'est encore là que, deux fois par mois, se réunit le Medjelès (1) des Tholba, présidé par le cheikh Baba pour vider les questions religieuses et judiciaires.

Ce Medjelès, composé de quatre tholba par ville, peut être considéré comme la cour d'appel, le tribunal supérieur de la confédération, car ses sentences sont définitives.

(1) Medjeles, مجلس, assemblée de Justice, tribunal supérieur. Il est curieux de retrouver ce mot qui vient du verbe *djels*, assis, جلس, ayant identiquement le même sens et la même signification que le mot français *Assises*.

Rardaïa fut fondée l'année 439 de l'hégire (1048 de l'ère chrétienne), lorsque les Mezabites chassés de Ouaregla et campés depuis quelques années, durent par suite de la diminution des eaux abandonner la vie nomade pour habiter des maisons.

Les fondateurs de la cité furent Baba-Seliman ou Yahia et Si Boudjema. Ce dernier était issu d'une famille religieuse originaire comme tous les Marabouts du Saguia-t-el-Hamra (1); il avait vécu de la vie des saints, aussi sa mémoire est-elle en grande vénération dans le pays, et son tombeau qui est situé à peu de distance au nord de la ville, est l'objet de pieux pèlerinages.

D'après les lettrés du pays, le nom de Rardaïa serait formé des deux mots arabes *Rar* غار caverne et *Daïa* داية lac, bas-fond (2), c'est-à-dire la caverne du bas-fond.

L'altitude de ce point a été déterminée par M. Henri Duveyrier, qui y a passé quelque temps lors de sa belle exploration du Sahara. Ce savant explorateur trouve à la porte du marché (*Bab-es-Souk*), une hauteur de 531 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La ville comprenant deux mille maisons, garnit une sorte de monticule qui, circonscrit par le lit de l'Oued-Mezab, forme une presqu'île.

Elle est dominée au sud-ouest par la colline de Baba-Saad : sur la crête de cette élévation, se trouvent des ruines assez considérables consistant en une enceinte de pierres sèches, substructions de maisons et plusieurs citernes.

(1) Saguia-T-El-Hamra, « le ruisseau rouge », au sud du Marok, point de départ des marabouts qui, chassés de l'Espagne, se sont répandus dans tout le Marok, l'Algérie et la Tunisie.

(2) On appelle Data, les bas-fonds ou cuvettes circulaires dans lesquelles se ramasse l'eau des pluies après les orages.

C'est là qu'est enterré le marabout Baba-Saad, auquel la montagne doit son nom.

Si l'on en croit une tradition locale sur l'origine de ces ruines, vers l'an 790 de l'hégyre, un chef très-puissant des Beni-Abbes, connu sous le nom d'El-Abassi, ayant eu maille à partir avec les Mezab, rassembla de nombreux contingents arabes, et s'avança pour s'emparer de leur pays et le ruiner. Les habitants de Rardaïa craignant de ne pouvoir résister, élevèrent sur la montagne de Baba-Saïd le camp retranché dont on voit les ruines. Cette précaution fut inutile, car la tradition ajoute qu'El-Abassi fut contraint de lever le siège; cette tradition va même jusqu'à prétendre que ce chef partit abandonnant et son camp et ses bagages (1).

Rardaïa est divisé en seize quartiers, qui sont séparés par des rues ou plutôt des ruelles. Ces quartiers portent des noms qui indiquent soit la population spéciale qui les a fondés ou qui les habite, tels que ceux

Ihoud, juifs

Ousfân, esclaves

Beni-Meurzouk, { fondés par des nègres

Salem ou Aïssa, }

ou des chefs de famille qui ont donné naissance aux fractions,

Baba Salah, — Haouassa, — Baba-Raï, — El-Heufra.

(1) Il y a ici une confusion évidente dans les souvenirs indigènes : la tribu berbère des Beni-Abbes est cantonnée dans les montagnes de la petite Kabylie, au nord des Biban, et elle n'a joué aucun rôle actif dans le Sahara. S'il était permis d'induire quoi que ce soit de traditions aussi vagues, je supposerais volontiers, en raison de la corrélation des époques qu'il s'agit de quelque expédition faite par l'émir Abou Labbes, qui gouvernait le Belad ed-Djerid vers le milieu du VII^e siècle de l'hégyre.

— Ba-Djeridi, — Oulad-Daoud, — Oulad El-Ouassa,
— Haouacha, — Ba-Hallou.

Souk-el-Addad, bazar des forgerons et des bijoutiers, ce qui est tout un.

Rahba, le marché aux légumes.

La population de Berrân est estimée à douze mille âmes. Elle comprend en outre une centaine de familles juives qui payent le kharadj ou capitation.

Au Mezab, et dans la majeure partie du Sahara, les israélites jouissent d'une grande liberté religieuse et politique. Ils sont administrés par un rabbin, et ont des synagogues et des écoles. Ils sont beaucoup moins méprisés que dans les pays purement arabes, ou dans les villes musulmanes du nord de l'Algérie. Cet état si exceptionnel tient non-seulement à la communauté des intérêts, mais aussi à l'esprit de lucre, à la tendance générale des esprits vers le commerce, et peut-être aussi aux idées de liberté inhérentes à la constitution démocratique de la plupart des ksour. Ils ne se distinguent des autres habitants de Rardaïa, que par un foulard noir roulé en turban autour de leur tête. La seule mesure restrictive dont ils sont l'objet, est l'obligation de payer un léger droit lorsqu'ils s'absentent pour aller colporter et trafiquer dans les régions voisines. Dans ce cas, il leur est défendu d'emmener leurs femmes sans une autorisation spéciale de la djé-maa. Cette précaution qui remonte à l'établissement des colonies israélites parmi les Mezab, a été prise pour les empêcher de quitter le pays dont ils sont, il faut le reconnaître, un des éléments de richesse, tant par leur activité, que par les capitaux dont ils peuvent disposer. Il est en outre d'usage spécial à Rardaïa, que les juifs doivent donner à titre de redevance la tête

de chaque bœuf abattu dans leur boucherie, pour être vendue au profit de la djemaa. Enfin, par une mesure toute récente, le port des armes, fût-ce un couteau, leur est interdit.

Ces Israélites sont originaires de Touggourth, au xvi^e siècle, un sultan de la grande famille des Bendjellab, voulant récompenser les Juifs fixés dans sa capitale, daigna les admettre à se convertir à l'islamisme. Ceux-ci protestèrent contre cette faveur, et un grand nombre d'entre eux cherchèrent à fuir; quelques-uns se fixèrent dans le Mezab. Ils ont conservé, dit-on, quelques relations avec ceux de leurs frères qui, moins heureux ou moins fervents, embrassèrent l'islamisme et sont connus actuellement à Touggourth et dans l'Oued-Souf sous le nom de *Mehadjerin* ou récompensés.

Tous font le commerce avec l'esprit sordide qui caractérise leur race : ils sont cardeurs de laine, teinturiers, et surtout orfèvres; ils confectionnent et vendent les grossiers bijoux d'argent que portent les femmes Sahriennes. Ils se livrent enfin à un actif commerce de change sur les monnaies et les matières d'argent. Nous ne parlons pas de l'or peu recherché des indigènes Sahriens, et inconnu à beaucoup d'entre eux.

La mosquée de Rardaïa est bâtie sur le mamelon auquel est adossée une partie de la ville. C'est un édifice assez lourd, mais vu de loin il est encore pittoresque avec son minaret en pyramide et ses clochetons.

La ville possède douze puits, dont quelques-uns n'ont jamais tari.

Sept portes donnent accès dans Rardaïa. Il serait plus rationnel de dire qu'elles y donnaient accès; car aujourd'hui l'on peut entrer à peu près partout, l'en-

ceinte ruinée sur nombre de points présentant d'assez larges brèches par lesquelles tout le monde circule. Cette enceinte consiste en une mauvaise muraille défensive de 2 mètres de hauteur, bâtie en pisé et en briques de terre. Quelques tourelles crenelées non moins délabrées donnent aux fortifications de Rardaïa cette physionomie moyen âge qui frappe tous les voyageurs lorsqu'ils visitent nos ksours algériens.

Rardaïa est certainement l'une des villes les plus curieuses à visiter. Ses jardins sont bien entretenus, toujours arrosés ; dans presque chacun d'eux il y a un puits.

Deux grandes masses de palmiers bordent la ville : l'une au nord, l'autre au sud. Elles comprennent environ soixante mille palmiers, dont quarante-cinq mille en plein rapport. Ces forêts, celle du nord surtout, sont splendides : la sombre verdure des palmiers tranche avec les teintes fauves du sol et des rochers. Pendant les nuits brûlantes de l'été, alors que souffle le terrible vent du sud, toute la population abandonne ses maisons empestées par la vermine et va camper dans les jardins de l'oasis.

De même qu'en tout pays berber, bourgade ou tribu, ville ou confédération, Rardaïa est divisé en deux partis toujours rivaux, souvent hostiles.

Ces deux partis sont les Oulad-Ammi-Aïssa et les Oulad-ba-Seliman.

De leurs rivalités, de leurs influences, dépend toute la politique des Mezab.

La prépondérance de ces partis a été habilement ménagée pour prévenir toute tyrannie prolongée de la faction dominante. En effet, chacun de ces partis arrive alternativement au pouvoir. De telle sorte que

les deux fractions nomment à tour de rôle le cheikh Baba. Ainsi lorsque ce personnage a été élu par les Oulad-Ba-Seliman, son successeur doit appartenir au parti des Oulad-Ammi-Aïssa.

Chacune de ces lignes rivales nomme six individus pour la représenter au sein de la djemaa, qui est de la sorte composée de douze membres.

Tous les Ksours de la confédération suivent l'impulsion de ces deux partis. Beni-Isguen, Berrîân, Guerrara et Bou-Noua, tiennent pour les Oulad-Ba-Seliman, tandis que Melika et El-Ateuf sont pour les Ammi-Aïssa, qui ont en outre pour auxiliaires les Arabes Medabih', campés proche Rardaïa, et surtout les Chaamba de Metlili, la plus influente et la plus guerrière des tribus de cette partie du désert.

Ces factions sont essentiellement rivales; de même qu'en Kabylie, une d'entre elles s'est jetée du côté des Français, dans l'espoir d'opprimer et d'écraser le parti rival alors dominant.

Ces dissensions se perpétuent depuis l'établissement des colonies mezabites.

Quelle est leur origine? Pourquoi les retrouvons-nous où sont établis les Berbers?... Comment se fait-il qu'elles soient propres à ce peuple chez lequel la vie politique a atteint un développement si remarquable?

.....

En 1791, un certain Baba-Ahmed-ben-Abd-Allah, homme très-influent des Ba-Seliman, profita de ces dissensions. En exploitant toutes les rivalités, en surexcitant toutes les ambitions, il parvint à s'emparer du pouvoir. Il prit la précaution préalable d'exiler de Rardaïa les hommes influents et indépendants qui lui faisaient de l'opposition, et tous ceux qui, mus par

l'amour de la chose publique, blâmaient son audace. Ce dictateur saharien gouverna presque tout le Mezab pendant une vingtaine d'années. Mais la discorde se glissa parmi les siens, et le parti opposé en profita. Ahmed-ben-Abd-Allah eut le sort de beaucoup d'usurpateurs, il périt assassiné. Le parti vainqueur rappela les Oulad-Ammi-Aïssa, exilés, et devenu puissant, il expatria par représailles deux fractions des Oulad-Seliman.

Cet épisode des annales de Rardaïa peut servir à caractériser l'histoire de toutes les villes du Mezab, et des dangers auxquels les expose leurs déchirements intérieurs. Une centaine de tentes d'Arabes Medahbi campent aux portes de Rardaïa. Originellement, ils payaient une redevance à la djemaa de cette ville, mais depuis longtemps ils se sont affranchis de cet impôt.

IV.

Beni-Isguen.

Vers l'année 750 (1349), il n'y avait sur ce point qu'un hameau de quelques maisons habitées par des familles connues sous le nom de Beni-Isguen (1). Elles

(1) Le nom des Isguen est un pluriel berber dont nous ignorons la signification. On y a depuis accolé la désignation arabe Beni, fils.

Nous n'avons pu recueillir aucune étymologie satisfaisante du nom des Beni-Isguen : suivant les uns, ce nom viendrait d'Azguen qui signifie moitié, parce que, dit-on, cette ville n'était d'abord qu'un petit village, autour duquel vinrent plus tard se grouper de nouveaux habitants et que le hameau primitif était précisément la moitié de ce qu'est devenu la bourgade actuelle. Mais alors comment s'appelait le hameau primitif?

Suivant une autre narration, le premier homme influent du village fut un certain *Es Segni*, originaire de la tribu des Segnia (subdivision de Constantine) : les gens de son parti, alors dominant, prirent le nom de

avaient été chassées de l'Oued-Rir par les déprédations répétées des Arabes.

Il y avait environ cinquante années que ces Beni-Isguen étaient établis, lorsqu'une véritable guerre éclata entre les Oulad-Ammi-Aïssa et les Oulad-Ba-Seliman. Quelques individus du premier de ces partis firent cause commune avec les Ouled-Seliman. Ceux-ci furent vaincus, et le premier acte de pouvoir des Oulad-Ammi Aïssa fut d'expulser ceux des leurs qui n'avaient pas craint de renier leur propre parti. Ces exilés quittèrent Rardaïa et vinrent s'établir auprès des Beni-Isguen.

A partir de ce moment le ksar commença à prendre de l'extension, et son influence n'a depuis cessé de grandir. Les choses en sont arrivées à ce point que Rardaïa regarde avec quelque jalousie déjà cette bourgade, qui peut devenir sa rivale.

Une inimitié mortelle règne entre les Isguen et les Chaamba de Metlili.

Voici la cause de cette inimitié : elle peint trop bien les mœurs du pays pour que nous n'en fassions pas mention.

Il y a cent cinquante ans environ, les Oulad-Ammi-Aïssa de Rardaïa voyant croître l'influence de Oulad-Ba-Seliman et appréhendant de devenir les plus faibles, appelèrent à leur secours les Chaamba de Metlili.

Beni-Segal qui par corruption et berberisation est devenu Beni-Isguen.

Cette dernière version ne supporte même pas l'examen. Elle n'a mérité d'être citée que pour montrer combien il faut se tenir en garde contre les étymologies ou les récits des lettrés arabes dont l'impudence en semblable matière ne saurait être égalée que par la crasse ignorance.

Il est plus plausible d'admettre, si l'on tient rigoureusement aux étymologies, que El-Ateuf étant situé à peu près au milieu de la confédération, son nom lui vient de sa position à *moitié chemin* entre Berrfan et Guertara.

Les Isguen voulurent, avec raison, s'opposer à cette immixtion d'un élément étranger et belliqueux, alléguant que des nomades n'avaient en rien à se mêler des affaires intérieures du Mezab. Mais ce fut en vain, et malgré leur résistance, les Oulad-Ammi-Aïssa, forts de l'appui des Chaamba, résistèrent aux Oulad-Ba-Seliman.

Depuis cette époque, les Isguen furent plusieurs fois en butte aux attaques des Oulad-Ammi-Aïssa et aux incursions des Chaamba. La dernière tentative de ces derniers remonte à 1853 : ils investirent le ksar, la lutte s'engagea dans le dédale formé par les murailles des jardins de l'oasis ; on tira pendant deux ou trois journées. Les assiégés eurent vingt hommes tués et durent payer une forte contribution de guerre. La djemaa des Isguen craignant le retour de semblables hostilités, est une de celles qui se mit à la tête du parti français dans le Mezab.

La bourgade des Isguen est divisée en trois partis :

Oulad-Ba-Moussa,
Oulad-Annane,
Oulad-Iddir,

qui fournissent chacun quatre membres pour la djemaa.

A l'encontre de ce qui a lieu dans les autres villes du Mezab, l'union n'a cessé de régner entre ces fractions. Il est vrai que cette union était leur force, car c'est grâce à elle que les Isguen ont pu tenir tête aux gens de Rardaïa, sans cesse divisés et en hostilités permanentes. On doit même ajouter que les Isguen entretiennent soigneusement les causes de dissentiment parmi leurs ennemis, tant par des intrigues continuellement ourdies chez les Oulad-Ammi-Aïssa que par l'appui moral et matériel qu'ils ne cessent de prêter

aux Oulad-Ba-Seliman, avec lesquels ils maintiennent soigneusement leurs relations traditionnelles.

La population mezabite des Beni-Isguen est évaluée à six mille âmes habitant un millier de maisons.

La ville est construite en amphithéâtre sur le versant de la montagne d'Arkoub, rive droite de l'Oued-Mezab.

Six puits d'eau potable fournissent à la consommation des Isguen, la plus estimée est celle de Bir-Bou-Draou, qui ne tarit jamais, et, grâce à sa profondeur, est toujours fraîche.

Une muraille, flanquée de quelques tourelles crénelées, enceint la ville; elle est en bon état et toujours soigneusement entretenue, dans l'appréhension d'un coup de main des Chaamba.

L'oasis, qui renferme une douzaine de mille palmiers assez peu productifs, est isolée de la ville par un terrain vague de 600 mètres.

Les Isguen tirent leurs principaux revenus de leurs relations commerciales avec Ouaregla : ils possèdent de beaux jardins de palmiers dans cette oasis, où ils ont de nombreux représentants et quelques maisons dans le quartier des Beni-Sisîn. Il est malheureusement à craindre que la décadence rapide et croissante de Ouaregla n'entraîne celle des négociants isguen.

Ce ksar est à 164 kilomètres de Laghouat, et à 2 kilomètres et demi de Rardaïa.

V.

Guerrara.

Guerrara est un mot sahrien qui signifie « bas-fond dans lequel se perd une rivière (1), » car tel était le

(1) *Guerrara*, الثرارة, *Guerrara* au pluriel, الثرراير.

premier emplacement où avait été construit la ville.

Aujourd'hui elle occupe le flanc d'un rocher qui domine la ville.

Le terrain où est situé Guerrara n'appartient plus au système de la Chebka, dans les inextricables enchevêtrements rocheux de laquelle sont construites les autres villes.

Guerrara est une porte du désert.

En sortant de ce ksar, à l'est et au sud, il n'y a plus de montagnes calcaires, plus de rochers ni de falaises, plus rien que l'immensité des sables, plus rien que les dunes sans cesse tourmentées par le vent : c'est le désert dans son effrayante beauté et tel que nous avons pu le rêver, la mer de sables avec ses tempêtes, ses vagues et ses mornes accalmies.

La ville fut fondée par le marabout Si-Mehamed-Ba-Saïa, un peu à l'ouest de son emplacement actuel. Il y a lieu de supposer que c'était au commencement du xvii^e siècle. Quelques ruines dans le bas-fond rappellent la création de Si-Mehamed, qui mourut laissant une nombreuse postérité et une réputation toute particulière de sainteté. Les descendants de ce pieux personnage ne furent pas heureux. Trop exclusivement voués aux choses célestes, ils négligèrent leurs intérêts terrestres, et furent forcés de vendre l'oasis à plusieurs familles des Oulad-Ammi-Aïssa de Rardaïa, qui construisirent la ville où nous la voyons aujourd'hui.

Les annales de Guerrara ne renferment aucun fait méritant d'être cité jusqu'en 1230 de l'hégire (1815).

A ce moment, des querelles sanglantes eurent lieu entre les Reraba (occidentaux) et les Cheraga (orientaux), qui sont les principales fractions de la ville. Trois petites tribus d'Arabes nomades, les Atatcha,

les Oulad-Draïss et les Oulad-Abd-Allah avaient planté leurs tentes aux environs de Guerrara : elles s'empresèrent de prendre parti pour les combattants, dans l'espoir du pillage, et surtout par cette haine invétérée des Bédouins de la tente contre les habitants des maisons. Les Atatcha se rangèrent du côté des Cheraga, mais la lutte se termina en faveur des Reraba. Suivant la coutume, le parti vainqueur exila les familles influentes des Cheraga, qui durent abandonner le pays avec les Oulad-Draïss et les Oulad-Abd-Allah, leurs clients. Ceux-ci se fractionnèrent parmi d'autres tribus arabes, et ils ont disparu du livre de l'histoire.

Aujourd'hui Cheraga et Reraba vivent en bonne intelligence. Peut-être ne faudrait-il qu'un souffle de Satan le Lapidé pour que, oublieux des bienfaits de la concorde, ils ne recommencent la lutte.

Ces deux fractions nomment chacune quatre représentants à la djemaa.

L'effectif de la population mezabite peut être évaluée à quatre mille habitants, logés dans six cents maisons.

La ville comprend cinq quartiers, correspondant comme toujours aux cinq familles qui occupèrent primitivement le pays.

Ce sont :

- Balerach, au sud-est;
- El-Meurdj, au nord;
- Siara, au sud;
- Zeguag-Oulad-Ba-Ahmed, au nord-ouest;
- Heumad-El-Djema, ou quartier de la mosquée au centre de la ville.

Onze puits très-profonds alimentent Guerrara.

Cette bourgade a un système de fortifications plus complet que les autres ksour de la confédération. Elle

est partout, sauf au nord, entourée d'une double enceinte crénelée, construite en pierres et flanquée de tours. La deuxième muraille est distante de la première d'environ 50 mètres.

C'est dans l'espace laissé vide à l'Orient, entre les deux enceintes, que sont situés les cimetières.

Au nord, le labyrinthe inextricable formé par les murailles des jardins de palmiers, s'appuie contre la première enceinte, et il eût été superflu d'en élever une seconde. Les enceintes des jardins se relient à celle de la ville et en doublent la défense.

L'oasis est fort belle comme aspect : c'est une forêt de plus de vingt-cinq mille palmiers, groupés sans clairières. Néanmoins elle est loin d'être aussi bien cultivée que celle des autres ksour. Ce n'est point la faute des habitants, car ils ont au contraire des labeurs plus rudes encore que ceux de leurs compatriotes. Nous avons dit que Guerrara était située en dehors de la Chebka : les eaux y coulent à de plus grandes profondeurs, et il faut des efforts surhumains pour en obtenir une quantité suffisante pour les irrigations. Le sol des jardins étant plus élevé que le niveau des eaux, ils sont obligés pour remédier à cet inconvénient, de creuser très-profondément les canaux d'irrigation et de les faire très-larges. Une grande partie du terrain arable est ainsi perdue. Afin de remédier autant que possible à ce grave inconvénient, ils sèment leurs grains sur les talus intérieurs des fossés même. Ils cultivent peu de légumes, car il est nécessaire de les arroser à la main.

Lorsque de grandes pluies d'orage ont grossi l'Oued-Zegrir, les habitants de Guerrara inondent leur oasis en la transformant en un véritable lac. Pour cela, ils

pratiquent le long des berges et en travers de la rivière d'énormes barrages à l'aide desquels ils rejettent les eaux de cette rivière dans l'oasis. Si l'année est bonne, c'est-à-dire si les eaux sont abondantes, l'inondation doit atteindre les murs de la ville.

A ce moment tout le monde est dans l'allégresse.

Ce n'est plus un village du Sahara algérien : on se croirait transporté sur le Nil au moment des crues bienfaisantes du « fleuve par excellence. »

L'air retentit des cris de fête, toute la population est sur les terrasses pour contempler ce spectacle inaccoutumé, présage de richesses et d'abondance. Les habitants ont démonté les portes de leurs maisons pour en faire autant de bateaux, à l'aide desquels ils circulent sur le lac, allant d'un palmier à l'autre, étayant les troncs trop fragiles, s'assurant que les murailles ne cèdent pas sous la pression de l'eau.

Lorsque cette inondation a eu lieu, la récolte des dattes est assurée pour au moins deux ans ; mais si pendant trois ou quatre années le ciel a conservé son implacable sérénité, s'il n'y a pas eu d'orages, la misère menace les habitants de Guerrara, car les palmiers commencent à dépérir.

Il y a lieu de craindre d'ailleurs que les eaux souterraines qui alimentent ces irrigations ne continuent progressivement à diminuer. La position excentrique de ce ksar peut le faire redouter.

Les Mezabites seront alors forcés d'abandonner leurs travaux séculaires, le sable envahira leurs maisons et s'amoncelera dans leurs jardins.

Les voyageurs qui de Temacin ou de Touggourth se dirigent sur Metlili, n'apercevront plus que les troncs desséchés des palmiers qui, semblables aux

mâts d'une flotte à demi-submergée, s'éleveront au-dessus des vagues de sables.

Ces catastrophes ne sont pas sans exemple dans le pays. Tous les Sahriens connaissent le sort récent de l'oasis de Tebaïcha, que ses habitants durent abandonner après une lutte prolongée et inutile contre l'envahissement des dunes.

« Dieu l'a voulu !

« La parfaite résignation aux décrets de Dieu consiste à recevoir avec le même calme et le malheur et le bonheur!.... »

Guerrara est situé à 180 kilomètres de Laghouat (direction du sud-est), à 70 kilomètres à l'est de Rar-daïa, et à environ 160 de Touggourth, ville avec laquelle les relations sont très-fréquentes.

Le sol des jardins de Guerrara est à 315 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cinquante tentes des Arabes Atatcha campent sous les murs de Guerrara. Elles sont réparties en deux fractions :

Oulad-Aïssa,

Oulad-si-Mahmed.

Si l'on en croit la tradition, cette tribu aurait fait autrefois partie de la grande confédération saharienne des Oulad-Naïl : elle campait alors dans la plaine qui s'étend à l'ouest du Boukahil, où sont aujourd'hui les Oulad-Iahia-Ben-Salem. Il y a cent cinquante ans, les Atatcha se prirent de querelle avec les Oum-l'Akhoua, ils furent les plus faibles et contraints d'abandonner le pays : ils vinrent alors offrir leurs services aux Cheraga de Guerrara, dont ils devinrent les clients. Ils se sont définitivement fixés dans le pays, faisant la guerre aux ennemis des Hall-Cheraga, rançonnant tantôt les

ennemis de leurs maîtres, tantôt leurs maîtres eux-mêmes.

Les Chaamba de Metlili et les Larba de Laghouat viennent, au printemps et à l'automne, camper près de Guerrara : c'est le moment du passage des caravanes, des échanges et des trafics. La ville devient un vaste marché et présente l'aspect le plus animé.

On trouve en outre autour de Guerrara quelques tentes d'Arabes Cheurfa et une petite fraction des El-Mrazi.

Ces nomades forment avec les Atatcha ce qu'on appelle les *Zout* ou Arabes des *Zaouïa*.

VI.

Melika.

Lorsque les Mezabites quittèrent les pays du Zâb, pour se fixer dans la région où ils sont aujourd'hui, plusieurs familles vinrent habiter Metlili, ksar important situé au sud-ouest du Mezab. Cette ville est le centre où la grande tribu des Chaamba ensilote ses richesses, et elle y domine exclusivement.

Chaamba et Beni-Mezab ont toujours vécu en mauvaise intelligence. En l'an 751 de l'hégyre (1350), les familles Mezabites habitant Metlili furent expulsées de la ville. Elles étaient accusées d'un complot qui ne tendait rien moins qu'à ouvrir les portes de Metlili à leurs coreligionnaires, lesquels devaient s'en emparer et massacrer les Chaamba.

Les exilés remontèrent vers le nord et s'installèrent un peu au sud-est de Rardaïa, sur la rive gauche de l'Oued-Mezab, où ils jetèrent les premiers fondements de Melika. Deux années plus tard le k'sar avait une

enceinte et comptait environ quarante maisons. Quelques familles des Oulad-Ammi-Aïssa, quittèrent Rar-daïa à la suite d'événements politiques, et s'adjoignirent aux fondateurs de Melika.

Ce qui fit la fortune de cette bourgade, ce fut la présence d'un saint homme qui y vint demeurer en 784 : nous voulons parler du vénérable marabout Sidi-Aïssa (1). C'était un homme de bien, suivant la voie de Dieu, et dont les nombreux miracles attestent la sainteté. On raconte que dans l'année 784, Melika fut assiégée par un puissant sultan, suivi d'une armée considérable. Si la ville était petite, le courage de ses habitants était grand, et la présence de Sidi-Aïssa centuplait leurs forces. Le siège se prolongeait ; toutes les ressources de la ville étaient épuisées, on avait mangé les choses immondes, lorsque pour comble de malheur l'eau vint à manquer. Il n'y avait plus qu'à se rendre à un ennemi implacable, duquel il n'y avait aucun quartier à espérer. Avant de prendre un parti décisif, la foule vint implorer l'assistance de Sidi-Aïssa. Celui-ci se prosterna la face contre terre ; après avoir longtemps prié Dieu, il se leva et ramassa une corne de mouton qui était auprès de lui, il la jeta en l'air, disant aux habitants : « Allez creuser un puits, précisément à l'endroit où elle est tombée, et l'eau jaillira !... » Ce qui fut immédiatement exécuté. C'est ainsi qu'on découvrit le puits actuel, le seul existant dans Melika, et le plus profond de tout le pays, puisqu'il a, dit-on, 54 mètres de profondeur. L'ennemi

(1) Ce pieux personnage était originaire des Oulad-Aïssa-Souagui (tribu du cercle de Boghar) ; à sa prière tous les lions qui dévoraient les troupeaux des tribus campées dans le Djebel-Boukahli disparurent du pays en une seule nuit.

voyant qu'il ne pouvait amener les assiégés à composition, se retira peu après.

Depuis cette époque mémorable, le tombeau de Sidi-Aïssa, mort un an après le siège, est devenu le rendez-vous des fidèles qui viennent en foule se prosterner sur sa tombe, le priant d'intercéder auprès de Dieu pour qu'il éloigne d'eux les maux qui, sur cette malheureuse terre, ne cessent de fondre sur les humains. Quiconque a la foi dans le cœur et non sur les lèvres, est certain de voir exaucer ses prières.

Melika est considérée à juste titre comme la ville sainte du Mezab, et son séjour en est rigoureusement interdit aux juifs et aux prostituées.

C'est, dit-on, à cette suprématie religieuse que ce ksar doit son nom de Melika, féminin de Malek, M'lek, qui signifie chef, maître.

Cette bourgade compte dix-huit cents habitants, tous Mezabites, logés dans trois cents maisons environ.

Elle est divisée en quatre quartiers :

Anou,
Amideul,
El-Arkoub,
Ben-Terech.

Au point de vue politique, cinq fractions existent dans Melika; elles nomment chacune un membre pour les représenter à la djemaa.

Ces fractions sont :

Beni-Khefrian, — Beni-Khelili, — Beni-Ouircá, — Beni-Alouán, — Beni-Mettar.

Il y a deux siècles, outre ces cinq fractions, il en existait une autre dite les Oulad-Abd-Allah. A la suite

de querelles intérieures, ces derniers ayant voulu s'emparer du pouvoir, tout le reste de la population se coalisa contre eux et les chassa du pays. Une partie des Oulad Abd-Allah se retira à El-Atouf, et l'autre à Bou-Noûra.

Il y a soixante-cinq ans, deux partis se formèrent dans Melika, les Beni-Khefian, les Khelili et les Mettar d'un côté, les Beni-Ouro et les Halouan de l'autre. Ces derniers furent vaincus et exilés. Ils se retirèrent à Rardaïa. Après deux années d'absence ils rentrèrent à Melika, grâce à l'appui des Oulad-Ammi-Aïssa et des Chaamba.

L'oasis compte 8,000 palmiers productifs.

Les habitants possèdent quelques jardins à Metlili.

On fabrique à Melika des tissus assez estimés dans le pays, et c'est là que se confectionne toute la poterie du Mezab, avec une terre argileuse dont le gisement est auprès de la ville. Ce sont les femmes qui se livrent à cette industrie.

Le ksar est fermé par une enceinte continue et crénelée flanquée de quelques tourelles en assez bon état. Il est situé à 1200 mètres de Rardaïa.

VII.

Bou-Noûra.

Il y a deux Bou-Noûra, l'ancien et le nouveau. Le premier, complètement ruiné, était bâti au sommet du mamelon rocheux sur le flanc duquel est situé le nouveau ksar. Parmi ces ruines, on voit encore celles de la mosquée qui dominait le pays. L'établissement des Mezabites sur ce point remonte à l'année 437 de l'hé-

gyre (1046). Quelques familles ayant vu prospérer le ksar d'El-Ateuf, fondé depuis trente-cinq années seulement, résolurent de suivre cet exemple et fondèrent Bou-Noura sur la rive gauche de l'Oued-Mezab à peu de distance de Rardaïa.

Le petit ksar prospéra tant que la paix put se maintenir dans son sein. Lorsqu'il y a environ deux cents ans, à la suite de querelles intestines qui eurent lieu à Melika, les Oulad-Abd-Allah furent expulsés de la ville et vinrent demander aux Beni-Mettas qui étaient les familles influentes, l'autorisation de s'établir dans le bas de la ville. Cette permission leur fut accordée, et ils construisirent des maisons. A peine étaient-ils installés que les Beni-Mettas, poussés et excités par les gens de Melika, intimèrent aux réfugiés l'ordre d'abandonner le pays. Les Oulad-Abd-Allah allèrent implorer la justice des autres ksours qui, Melika excepté, déclarèrent que ces étrangers n'étaient venus s'établir à Bou-Noura qu'avec la permission expresse des Beni-Mettas qui n'avaient plus le droit de les renvoyer. Ceux-ci feignirent de se soumettre à cette juste décision et firent même excellent accueil aux Oulad-Abd-Allah qui ne se tinrent plus sur leur garde. Pendant une nuit, les Beni-Mettas fondirent à l'improviste sur le quartier des Oulad-Abd-Allah, en tuèrent un grand nombre, démolirent les maisons et les chassèrent du pays.

Les Oulad-Abd-Allah se retirèrent à El-Ateuf en appelant à la justice de toutes les djemaa à propos de l'horrible trahison dont ils venaient d'être victimes.

Tous les ksours indignés de cette violation de l'hospitalité accordée, envoyèrent des contingents venger cette trahison.

Bou-Noura ne put tenir ; après une faible résistance

de ses habitants, la ville fut complètement détruite et quatre-vingt personnes demeurèrent ensevelies sous ses décombres.

Telle est l'histoire de l'ancienne Bou-Noura ou Bou-Noura-Kedima.

Les Beni-Mettas, à leur tour, durent s'exiler; ils se réfugièrent chez leurs alliés les habitants de Melika.

Les Oulad-abd-Allah et quelques familles des autres ksour vinrent s'établir au bas de la ville détruite et fondèrent Bou-Noura-Chedda ou Bou-Noura la neuve.

En 1213, deux partis se formèrent, les Oulad-Bouda-Ismaïl et les Oulad-abd-Allah d'un côté, les Oulad-Hamo et les Oulad-Seba de l'autre. Il y eut lutte, le sang coula et le pouvoir resta au premier parti qui, selon la coutume, exila les familles influentes du parti vaincu.

Bou-Noura est la plus petite bourgade de la confédération, elle ne compte guère plus de 600 âmes, habitant une centaine de maisons.

La djemaa est composée de quatre membres représentant chacun l'une des fractions de la ville qui sont :

Oulad-Hamô, — Oulad-Seba, — Oulad-Bou-Ismaïl, Oulad-abd-Allah.

L'oasis renferme à peu près six mille palmiers productifs. Les jardins de Bou-Noura sont assez mal entretenus.

Presque tous les habitants de ce ksar sont borgnes ou ont mal aux yeux, aussi prétend-on que c'est par dérision que la ville porte le nom de *Bou-Noura*, c'est-à-dire père de la lumière. D'après une autre version, sinon plus véridique au moins plus poétique, ce nom viendrait de ce qu'à son arrivée dans la vallée de l'Oued-

Mezab, un campement nomade avait perdu sa direction et que les vieillards, étant montés sur la colline, attendirent le lever du soleil pour retrouver l'indication de leur marche. Depuis ce temps la colline prit le nom de Bou-Noûra, père de la lumière (celui qui indique la clarté). On décore souvent aussi, et toujours dérisoirement, ce village de l'épithète d'*El-Aoura*, la borgne. Ce ksar est situé à 3,500 mètres de Rardaïa.

VIII.

El-Ateuf.

Ce ksar a été fondé en 402 de l'hégyre (1012) par une des fractions venues de l'Oued-Rîr et de Ouaregla sous le commandement d'un certain Khalfa n'Aborar. C'était le premier établissement créé dans le pays, et le nom de son fondateur est resté populaire dans les ksours de la confédération.

On prétend que tous les nomades se trouvèrent d'un commun accord pour habiter dans des maisons; cet accord est si rare parmi les Berbers que la nouvelle ville prit le nom d'*El-Ateuf* (1).

De même que dans toutes les autres bourgades des dissensions ne tardèrent pas à éclater. Elles prirent une telle vivacité que la ville se divisa en deux. Un mur de séparation fut élevé pour s'interdire réciproquement toute communication. Chaque parti eut sa mosquée et s'administra séparément. Il y avait des

(1) De *moatafa*, لعاطبي, ceux qui sont d'accord, d'où *El-Ateuf*, *atafa*, عَطَب

trèves, puis elles étaient rompues ou violées et l'on courait aux armes.

El-Ateuf a été une de ces villes bipartites dont se sont occupé les historiens et les géographes. Redamès, Ouaregla, Touggourth, Fez la plus célèbre de toutes, étaient ces villes *doubles* au sujet desquelles Hodgson, l'érudit M. d'Avezac ont exercé leur critique géographique.

Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que, d'un commun avis, la muraille fut renversée. On en voyait des traces il y a encore peu d'années.

La population de ce ksar est de trois mille habitants logés dans cinq cents maisons.

La ville bâtie sur la rive droite de l'Oued-Mezab est entourée d'une muraille crénelée en assez mauvais état.

L'oasis compte quinze mille palmiers de rapport.

Sa djemaa est composée de quatre représentants pour les trois fractions qui divisent la population : les Oulad-Adjelman et les Oulad-Allah nomment chacun un membre, et les Oulad-Khalfa deux.

El-Ateuf est situé à 180 kilomètres de El-Aghouat et à moins d'un kilomètre de Rardaïa. Son altitude au-dessus du niveau de la mer, prise du sol des jardins, est de 490 mètres.

Trois puits d'eau potable, d'une profondeur de 36 mètres, fournissent à la consommation des habitants.

CHAPITRE III.

I.

Les Mezabites parlent un dialecte de la langue berbère, dialecte du groupe Zenati, qui porte le nom de

Tagouban't, féminin d'Aouban, vocable vraiment national de ce peuple et le seul dont ils se servent entre eux (1).

Les caractères de cet idiome étaient les signes tifi-nar' de l'écriture berbère, encore en usage chez les Touaregs, et qui sans doute ont été autrefois ceux de tous les autochthnes de l'Afrique septentrionale. De même que la plupart de leurs congénères, les Mezabites les ont oubliés pour ne plus se servir que des caractères arabes. Ce fait remarquable, mais non sans analogie dans l'histoire du langage, doit être attribué à l'introduction de l'islamisme. Cette nouvelle religion rendant obligatoire l'étude du Koran, a fait connaître aux Berbers l'usage de l'écriture arabe, usage qui s'est naturalisé par la multiplicité des relations entre les vaincus et les conquérants. Il faut noter d'ailleurs que les anciens indigènes de l'Afrique septentrionale avaient peu ou point de littérature; exclusivement adonnés aux intérêts matériels, écrivant peu, lisant moins encore, ils s'aperçurent à peine de ce changement.

Néanmoins il y a cependant quelques Mezabites qui connaissent par exception les caractères tifi-nar. Ainsi, en 1858, un négociant Mezabite de Bou-Sáada, me communiqua un alphabet touareg, dont plusieurs de

(1) Nous avons déjà dit que les Mezabites se désignaient entre eux sous les noms de *Aït-Aouban* ou *Dag-Aouban*, féminin *Tag-Ouban't*. A ce propos, il n'est pas superflu de faire remarquer de nouveau combien peuvent être erronés les rapprochements ethnographiques basés sur des ethniques souvent défigurés. Ainsi, sans revenir sur les *Musubai* dont il a été question plus haut, rappelons qu'on a voulu comparer les Mozabites aux Moabites !....

On ignorait alors et la signification du mot Mozab et que ce nom n'était pas celui du peuple auquel l'usage l'avait fait appliquer.

ses coreligionnaires m'ont depuis affirmé ne point ignorer l'usage.

Le tagouban't est peut-être un peu moins altéré que le kabyle ou le chaouïa. Tout au moins retrouve-t-on dans ce dialecte quelques mots et certains usages grammaticaux, dont les Berbers du Tell ont perdu la pratique. Il se rapproche davantage du temaheug, parlé par les Touaregs du nord, le plus pur de tous les dialectes berbers.

Le système général, la construction des phrases, les conjugaisons sont les mêmes que dans les autres dialectes.

On retrouve dans le tagouban't cette faculté remarquable et particulière au berber de s'assimiler promptement les mots des langues étrangères par l'addition de préfixes et d'affixes.

Quant à la prononciation, elle est assez difficile : tantôt les mots sont chantés sur une gammie rapide d'abord, puis traînante à la fin, mais qui n'est point désagréable à l'audition ; tantôt ils sont scandés et comme bégayés, mais abrégés toujours dans l'un ou l'autre cas. De là ces abréviations locales, ces contractions particulières d'une langue qui, n'étant pas écrite, se multiplient par l'usage et en arrivent à faire d'un même mot, par les transformations successives de la prononciation locale, plusieurs formes très-différentes. C'est la clef des divers dialectes dérivés du berber.

Le système de numération tagouban't se rapproche de celui des anciens Berbers, encore usité chez les Imaziren de Redamès, et dans les pays de l'Oued-Souf et de l'Oued-R'ir. Pour ces Sahriens, il y a cinq mots afin d'exprimer les cinq premières unités, la cinquième

étant représentée par le mot *afous*, main, cinq doigts; après quoi ils recommencent disant cinq plus un, cinq plus deux, cinq plus trois, pour six, sept, huit (1). Chez les Meزاب, nous retrouvons bien ces premiers chiffres exprimés par les mêmes mots, mais ils sont suivis d'expressions dont l'origine arabe ne saurait être douteuse.

Ce système de numération n'est guère employé que par les personnes illettrées, les femmes et les enfants. Il est assez curieux pour mériter d'être reproduit, car son usage tend à se perdre, les Meزابites ne se servant dans leurs transactions que des chiffres arabes.

Un.	<i>Iguen,</i>
Deux.	<i>Sen,</i>
Trois.	<i>Charat,</i>
Quatre.	<i>Okkoz,</i>
Cinq.	<i>Fous, Afous, ou Sommes,</i>
Six.	<i>Soz,</i>
Sept.	<i>Saa,</i>
Huit.	<i>Tsam,</i>
Neuf.	<i>Tess,</i>
Dix.	<i>Meraou,</i>
.	

Vingt. *Sen Temerouïm,* et ainsi de suite pour trente, quarante, cinquante, etc., en ayant soin d'ajouter *Temerouïn* après chaque unité de dizaine.

Cent. *Touïnest.* . . deux cents *Sen-Touïnest* en continuant pour trois cents, quatre cents,

(1) C'est un système quinaire dont la haute antiquité est suffisamment attestée par la simplicité rudimentaire. La réduplication des nombres un à cinq est très-usitée dans les langues primitives, et notamment dans les idiomes anciens des indigènes américains.

cing cents, etc., moyennant l'addition des mots *Touïnest* après chaque unité de centaine.

Mille. *Touïnest-Tamekrau't*, c'est-à-dire le grand cent, on peut aussi dire *Meraou-Touïnest*, les dix cents, . . ou plus simplement *Tamekrau't*, la grande, le chiffre considérable. On ajoute cette dernière qualification au nombre d'unités de mille que l'on veut énoncer.

Les unités ne se placent point comme en arabe devant les dizaines, mais après, de même qu'en français. Ainsi on dit : *Meraou ou Iguen*, onze, *Sen Temerouïn ou Charat*, cent quatre *Soz Touïnest ou Tess*, six cent neuf, etc.

Nous renvoyons ceux qui désirent approfondir la question si curieuse et si complexe des idiomes berbères, aux beaux ouvrages de M. le colonel de génie Hanoteau (1). Il a toujours fait ressortir avec beaucoup de netteté les différences que présentent entre eux ces divers dialectes. Il y aurait injustice à ne pas mentionner à ce propos les travaux d'un jeune Français, Ch. Geslin, mort prématurément à Laghouat (1856), travaux qui ont été justement appréciés par un juge des plus compétents, le savant M. Reinaud de l'académie des inscriptions. Il est à regretter que ces documents n'aient point vu le jour (2).

(1) *Essai de grammaire kabyle et grammaire tamachek'*, notamment p. 334 du premier de ces ouvrages.

(2) Voir l'*Appendice sur la langue berbère*, publié par M. de Slane après sa traduction d'Ibn-Khaldoun ; t. IV, p. 527. — D'après ce savant orientaliste, les papiers de Charles Geslin comprenaient : un Vocabulaire français-mozabi ; un élément de grammaire française-mozabite ; une notice sur les Beni Mozab et leur pays. Et, en dehors du sujet qui nous occupe, de nombreux documents sur la langue des Touaregs.

Un interprète, M. Samuda, a publié dans le *Moniteur de l'Algérie* de

II.

Kanoun des villes du Mezab.

Nous donnons ici le kanoun (1) ou code de la ville de Rardaïa. Chaque ksar a des règlements particuliers pour les délits et contraventions en matière de ce que nous appelons simple police. Les sept villes ont senti en outre la nécessité de se réunir pour promulguer une législation générale. On trouvera plus loin ceux de ces articles qui ont été décidés d'un commun accord.

Nous n'avons rencontré nulle part le kanoun écrit et régulièrement rédigé. Ayant entre les mains le registre des décisions de la djemaa de Rardaïa, nous en avons extrait chaque condamnation prononcée avec l'amende à laquelle elle donnait lieu. De là le désordre dans lequel sont présentés les articles de ce code qui est loin d'être complet.

— Celui qui porte soit un fusil, soit un sabre ou une lance, et qui cherche à frapper quelqu'un de ses parents, payera, l'eût-il frappé ou non, une amende de

1840 trois articles sous le titre d'*Essai sur la langue des Bent-Mozab*. Cette pièce, dit M. de Slane, était très-remarquable pour l'époque à laquelle elle a été publiée, car elle a permis tout d'abord de constater l'étroite parenté qui existe entre cet idiome et les autres dialectes berbères.

(1) Suivant quelques auteurs, le mot *kanoun* serait tiré du mot grec *κανών*, telle est même l'opinion du docte Tornauw (*), nous croyons plutôt que ces deux mots qui rendent la même idée ont une origine commune. Beaucoup de populations de l'Asie sont régies par des kanoun, notamment celles du Caucase et des provinces caspiennes; il en est de même en Albanie.

Les recueils de Kanoun portent le nom de *kanounameh*, ce qui ne rend pas l'idée que nous attachons à l'expression droit canonique, mais celle du droit relatif à la chose publique.

(*) *Le Droit musulman exposé d'après les sources*, traduit. d'Kehbach, p. 19.

vingt-cinq réaux(1). Il sera en outre banni pour quatre ans.

— Si celui qui a été frappé ou menacé ne peut donner de preuves certaines, on en déférera au serment.

— Celui qui frappe avec une baïonnette, une clef ou un petit couteau, paye vingt-cinq réaux.

— Celui qui frappe avec une arme blanche paye douze réaux.

— Celui qui menace sans frapper, mais ayant l'arme entre les mains, paye également douze réaux.

— Celui qui commet le crime de Sodome avec un jeune garçon, paye cent réaux.

— Si l'enfant a moins de dix ans, soit fille, soit garçon, le coupable est en outre chassé du pays.

— Si ce sont deux enfants n'ayant pas atteint l'âge de puberté qui se livrent à ce crime, les parents sont responsables et payent dix réaux.

— Celui qui accepte quelque chose d'un juif paye vingt-cinq réaux.

— Celui qui prend de la teinture dans la jarre à indigo paye vingt-cinq réaux.

— Quiconque, entre les Mezabites ou les Medahbi (2), commet une injustice au préjudice d'un juif, paye cinq réaux.

— Les femmes israélites doivent exclusivement fréquenter les bains dits *El-Haddadin*. Celui qui contreviendra à cet arrêté et fera entrer une juive dans un autre établissement, payera dix réaux.

— Les Israélites ne doivent fréquenter que les bains suivants : *El-Kechaou*, *Kerroun*, *Bab El-Oued*.

(1) Le réal korinthi dont il s'agit ici est d'une valeur de 2 fr. 50.

(2) Les Medahbi sont les Arabes campés autour de Rardaia.

Quiconque les admettra dans un autre établissement payera dix réaux.

— Celui qui, étant à Alger, n'obéit pas aux ordres des chefs, payera (sur ses biens) une amende de cent réaux dès que la nouvelle en sera parvenue à Rardaïa.

— Celui qui (dans le Tell) intrigue contre les compatriotes, qui les dénonce et leur occasionne par là des condamnations, des amendes ou des frais, sera tenu de payer des dommages et intérêts équivalant à ce que la partie lésée aura eu à déboursier, il payera en outre une amende de cent réaux.

— Lorsque la djemaa, réunie au nombre de douze membres, aura décidé quelque chose et que l'un de ces membres émettra ultérieurement un avis contraire, il devra payer vingt-cinq réaux et sera en outre renvoyé de l'assemblée.

— Si après la réunion et l'assemblée dissoute, l'un des membres émet l'avis que la chose n'a pas été convenablement jugée, il payera vingt-cinq réaux et sera expulsé de la djemaa.

— Celui qui, dans la rue, tient de mauvais propos contre une femme honnête, et si cette femme porte plainte contre lui avec des preuves, payera vingt-cinq réaux. Dans le cas où il n'y aurait pas de témoins on en déférera au serment.

— Celui qui commet une injustice envers une fille publique et que celle-ci porte plainte avec preuve ou par serment, payera dix réaux temeïnin (1).

— Celui qui tire un coup de fusil sur quelqu'un, qu'il l'atteigne ou non, paye vingt-cinq réaux et est en outre expulsé de la confédération.

(1) Rial-Temeïn, 30 cent. de notre monnaie.

Si après cette décision des chefs, il ne quitte pas immédiatement le pays, il paye vingt-cinq réaux d'amende par chaque journée qu'il demeure de plus dans la localité.

S'il a été seulement expulsé par ceux de son quartier ou sans le consentement de tous les habitants du ksar, il ne payera point d'amende et est, en outre, libre de rentrer quand il le juge à propos.

— Si un israélite vole un musulman ou un de ses coreligionnaires, et que la chose puisse être prouvée, le voleur payera vingt-cinq réaux.

— Si c'est une femme, elle payera la moitié.

— Même punition pour les musulmans.

— Le volé a droit à des dommages et intérêts en outre de la restitution, s'il peut prouver qu'il a été volé.

— Lorsqu'un étranger arrive dans le pays, qu'il vienne soit de Djerba, du Djebel-Nefous ou des cantons arabes de l'est ou de l'ouest, il n'a rien à craindre; il peut, s'il le veut, s'installer dans la ville, et nul n'a le droit de l'en renvoyer.

— Si une femme de ces contrées vient habiter le pays, elle le peut également; mais si elle a des enfants mâles en état de porter les armes, elle ne peut résider dans la ville.

— Si quelqu'un vend ou prête de l'argent à une personne, homme ou femme, en dehors de la présence de deux témoins dignes de foi et notablement connus, si plus tard il réclame pour se faire payer, sa plainte est considérée comme non avenue.

— Si deux hommes revenant d'Alger (c'est-à-dire des pays du Tell) à Rardaïa et que l'un d'eux réclame à son compagnon une somme d'argent prêtée à Alger,

la djemaa de Rardaïa ne pouvant connaître de ce qui s'est passé au loin, les deux individus doivent aller régler leur différend au lieu même où a été contractée la dette.

— Le même cas pour la région du Tell. Un ancien ne prononcera pas au sujet d'un différend qui a pris naissance dans le Sahara.

Kanoum de la confédération.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux, ceci est le kanoun des sept ksour du Mezab, dont les articles ont été proposés et décidés d'un commun accord, suivant la coutume des ancêtres aussi loin que nous pouvons remonter dans le passé, et cela dans l'intérêt général du pays, par les djemaa réunies de :

Melika, — Beni-Isguen, — Bou-Noûra, — El-Ateuf, — Guerrara, — Berriian, — Rardaïa.

En l'an 1146 de la fuite du prophète (1726).

— Si quelqu'un se livre à des intrigues ou des menées politiques qui amènent des rixes ou des luttes à main armée, il payera cent réaux.

— Lorsqu'un habitant (des sept villes veut changer de résidence, il en est parfaitement libre et il peut aller habiter un autre ksar.

— Si c'est un Arabe, eût-il épousé une femme du pays, il ne peut se fixer dans l'une des bourgades.

— Si un Arabe meurt dans l'un des ksour, ses héritiers sont autorisés à venir recueillir son héritage sans pouvoir se fixer dans la ville.

— Si cet Arabe a un associé dans le ksar, il doit faire estimer l'héritage et prendre sa part (en laissant celle de son associé).

— Celui qui insulte quelqu'un sur une route ou qui

le frappe soit avec une pierre, soit avec une arme quelconque, sera expulsé du pays et nul ne pourra solliciter sa grâce.

— Celui qui a volé paye dix réaux, lorsque le fait a été prouvé (1).

— Celui qui vole dans la campagne (les jardins) paye dix réaux.

— Celui qui vole une brebis ou une chèvre, paye cinq réaux.

— Celui qui pénètre par violence dans une maison, paye vingt-cinq réaux.

— Celui qui pénètre dans une maison pour y poursuivre le coupable qui y a demandé un refuge, payera vingt-cinq réaux et sera en outre exilé.

Si quelqu'un revient de l'étranger avec des dettes, c'est à ses parents à faire vendre ses biens ou à payer pour lui.

— Celui qui, abandonnant sa ville, insulte sa djemaa ou frappe un de ses membres, payera vingt-cinq réaux et sera banni à jamais (2).

(1) Ces dix réaux sont versés au trésor public, car cette amende n'empêche pas la restitution et les dommages et intérêts s'il y a lieu.

(2) Nous ne terminerons pas ce travail sans remercier notre excellent camarade, M. Anatole Le Roux, capitaine, chef de bureau arabe de Laghouat, de l'amicale obligeance avec laquelle, pendant notre séjour à Laghouat, il nous a communiqué plusieurs renseignements intéressants sur le pays du Mezab.

Le Baron HENRI AUCAPITAINE.